

4306M3/10

à coller sur la partie correspondante de la Circulaire N° 1 du 1^{er} février 1939. — Matériel

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**

des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

INSTRUCTION GÉNÉRALE

MT 25 a

COLLECTION TS

N° 2

Paris, le 1^{er} février 1939

**ROLE ET FONCTIONNEMENT DES POSTES DE COMMANDEMENT
DES PERMANENCES ET DES POSTES DE RÉGULATION
AINSI QUE DES AUTRES ORGANES D'ARRONDISSEMENT D'EXPLOITATION
DÉPENDANT DES POSTES DE COMMANDEMENT**

Te ne demeure pas être IC

La Note Générale rappelée ci-dessus définit le rôle et énonce les principes du fonctionnement des Postes de Commandement, des Permanences, des Postes de régulation, et, pour ce qui est des Arrondissements d'Exploitation, des autres organes dépendant des Postes de Commandement (groupes de la circulation et de la répartition).

La présente Circulaire a pour but de donner un certain nombre de directives techniques dont les Régions devront tenir compte pour l'application des principes de la Note Générale, ainsi que pour tout ce qui concerne l'organisation générale des liaisons téléphoniques.

CHAPITRE PREMIER

Organisation d'ensemble
(Article 1^{er} de la Note Générale.)

Article premier. — Généralités. — Fusion éventuelle des divers postes.

Le développement à donner à l'organisation dépend essentiellement des caractéristiques de chacun des Arrondissements qui en fait l'objet et notamment de l'importance ou des difficultés particulières du trafic.

L'article 1^{er} de la Note Générale prévoit que les divers postes, dont les fonctions sont bien délimitées, peuvent être, selon l'importance de leur activité, fusionnés entre eux, soit d'une manière permanente, soit certains jours ou pendant certaines périodes de la journée, de façon à réaliser des dispositifs aussi économiques que possible.

C'est ainsi qu'en ce qui concerne le Service de la Traction les attributions du P. C. Traction peuvent, dans certains cas, être dévolues temporairement ou définitivement à la Permanence Traction.

*ABROGÉE
I.G. EFGA 11m.1*

DEM 3
DETE 1
DEA 1
BNCF 1
Mauboury 1

Annulée